



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Paris, le 17.08.22 002807 CM

Monsieur le Secrétaire général,

Votre courrier du 1er août, dans lequel vous évoquez la situation des assistants de service social du ministère, a retenu toute mon attention.

Je tiens tout d'abord à souligner le rôle important joué par les douze agents appartenant à ce corps affectés au ministère, que ce soit à l'étranger, au service de nos compatriotes dans les services sociaux de nos postes consulaires les plus importants, ou en administration centrale, au service des agents du Département au sein de la délégation pour la politique sociale.

Ainsi que vous le soulignez, le nouveau corps interministériel des assistants de service social a été classé, à compter du 1er février 2019, dans la catégorie A de la fonction publique.

L'administration s'était engagée à tirer les conséquences de ce nouveau classement en revalorisant l'indemnité de résidence à l'étranger (IRE) servie aux assistants de service social. C'est l'objet de l'arrêté du 19 juillet 2022. Il modifie l'arrêté du 28 mars 1967 relatif aux conditions d'application aux agents du ministère des affaires étrangères en service dans les missions diplomatiques et les postes consulaires du décret n° 67-290 du 28 mars 1967 fixant les modalités de calcul des émoluments des personnels de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif en service à l'étranger et les place ainsi au groupe 8 et non plus au groupe 9.

Les assistants de service social bénéficient, ce faisant, du même groupe d'IRE que les autres corps de catégorie A dits techniques du ministère (ingénieurs des travaux publics de l'Etat et conservateurs du patrimoine). Je rappelle à cet égard que la logique de l'arrêté du 28 mars 1967 précité est de retenir pour ces corps techniques un groupe unique, seuls les emplois diplomatiques et consulaires au sens du décret n°69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires bénéficiant d'un tableau de vocations avec des groupes d'IRE différents.

.../...

Monsieur Thierry FRANQUIN
Secrétaire général de la CFDT-MAE
57 boulevard des Invalides
75700 PARIS CEDEX 07

Vous évoquez également les primes perçues par les assistants de service social en administration centrale. Sur ce point et comme vous le relevez, l'administration a veillé à appliquer aux assistants de service social la même revalorisation de 20 % des indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) que celle dont tous les corps du ministère ont bénéficié à compter du 1er janvier dernier.

Par ailleurs, en matière d'IFSE, l'administration a aussi tiré les conséquences du classement en catégorie A avec une première revalorisation d'environ 9% à l'automne 2019 (entre 66€ et 76€ selon les grades) rétroactivement au 1er février 2019, date initialement annoncée par la DGAFP pour la révision des statuts de ce corps concernant le RIFSEEP, puis une nouvelle fois début 2020 également d'environ 9% après que les arrêtés révisés d'adhésion au RIFSEEP incluant les nouveaux plafonds IFSE ont été publiés.

Au total, les assistants de service social ont donc bénéficié, depuis leur passage en catégorie A, de trois révisions successives de leurs primes en 2019, 2020 puis 2022, passant pour le grade le moins élevé de 759€ par mois en 2018 à 1080€ par mois actuellement soit une augmentation de 42 % sur la période.

Je note toutefois que le niveau actuel de l'IFSE reste plus proche de celui des corps de catégorie B que de catégorie A et suis sensible à votre démonstration sur ce point.

J'ai donc souhaité une révision du barème d'IFSE qui puisse intégrer une nouvelle hausse de 150 euros mensuels pour tous les agents concernés, ce qui placera leur niveau d'IFSE entre 86 et 94 % du plafond interministériel applicable. Cette décision au titre de 2023 sera soumise à la validation de la contrôleure budgétaire et comptable ministérielle.

Espérant avoir répondu à vos questions et satisfait vos attentes, je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, mes salutations distinguées.



Catherine COLONNA